

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018

18-02-006

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 02 février 2018

L'an deux mille dix-huit le huit février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurence ROUEDE (pouvoir à Philippe BUISSON), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Alain HERAUD (pouvoir à Rodolphe GUYOT), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

DÉSFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE AC311 AUX DAGUEYS

Le grand café du lac a pour projet d'étendre son activité actuelle aux Dagueys. L'extension projetée s'étend sur la parcelle AC 296 (propriété de la SCI des Dagueys représentée par Monsieur Huvelle David) et sur 16 m² de la parcelle AC 311 d'une surface totale de 3 ha 83 ca 95 a, située dans le domaine public communal.

Il convient dans un premier temps de constater la désaffectation d'une partie du bien situé dans le domaine public communal puis, dans le cadre d'une deuxième délibération de prononcer son déclassement et en autoriser la cession.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux
Vu l'avis de la commission finances en date du 5 février 2018,

Envoyé en préfecture le 22/02/2018
Reçu en préfecture le 22/02/2018
Affiché le 27 janvier 2018
ID : 033-213302433-20180208-DELIB18_02_006-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- Constate la désaffectation d'une partie de la parcelle AC 311.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Corinne VENAYRE, Deuxième Adjointe de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme
Pour le Maire,
Corinne VENAYRE, Deuxième Adjointe de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018

18-02-007

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 02 février 2018

L'an deux mille dix-huit le huit février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurence ROUEDE (pouvoir à Philippe BUISSON), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Corinne VENAYRE), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Alain HERAUD (pouvoir à Rodolphe GUYOT), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

**DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE AC311
AUX DAGUEYS**

La Ville de Libourne est propriétaire de la parcelle AC311 aux Dagueys.

Le grand café du lac a pour projet d'étendre son activité actuelle aux Dagueys. L'extension projetée s'étend sur la parcelle AC 296 (propriété de la SCI des Dagueys représentée par Monsieur Huvelle David) et sur 16 m² de la parcelle AC 311 d'une surface totale de 3 ha 83 ca 95 a, située dans le domaine public communal.

La Ville est favorable à cette opération qui conforte l'activité économique locale et contribue à la vocation de loisirs du lac des Dagueys.

La parcelle AC 311 est par son usage, base de loisirs des Dagueys, de fait dans le domaine public communal. Pour permettre le projet d'extension, il est nécessaire d'extraire les 16 m² concernés, en prononçant d'une part leur désaffectation, et d'autre part leur déclassement.

Après avoir constaté la désaffectation du bien à détacher de la parcelle AC 311 au cours du présent Conseil Municipal, il convient désormais de prononcer son déclassement et d'autoriser la cession, au prix de 50€/m² foncier,

Envoyé en préfecture le 22/02/2018
Reçu en préfecture le 22/02/2018
Affiché le
ID : 033-213302433-20180208-DELIB18_02_007-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu l'offre d'achat de la SCI des Dagueys en date du 19 janvier 2018,

Sous réserve de l'avis du Domaine,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux en date du 31 janvier 2018,

Vu l'avis de la commission finances en date du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- Approuve le déclassement d'une partie de la parcelle AC 311,
- Approuve la cession du bien d'une surface de 16 m² pour un montant de 800 € à la SCI des Dagueys représentée par Monsieur David Huvelle, ou toute personne physique ou morale s'y substituant,
- Autorise la SCI les Dagueys représentée par Monsieur David Huvelle, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et/ou de construction sur la parcelle AC311,
- Approuve la prise en charge par l'acquéreur des frais inhérents à la cession,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Pour le Maire,
Corinne VENAYRE, Deuxième Adjointe
de la Ville de Libourne

Pour expédition conforme
Pour le Maire,
Corinne VENAYRE, Deuxième Adjointe
de la Ville de Libourne

DE LIBOURNE
Gironde